

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

--:--:--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--:--:--

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

 DECRET N° 83/065 du 27/01/1983

mettant fin au détachement et portant
nomination de Monsieur MILONGO TSATOUA-
BANTOU André Administrateur en Chef, en
qualité de Conseiller auprès de l'Am-
bassade du Congo à Washington.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi N°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution ;

Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
Fonctionnaires ;

Vu le Décret n°61/143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun
des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret, n°75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémuné-
rations applicables aux Agents Diplomatiques et Consulaires et assi-
milés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n°77/13/ETR/SG/DAAP du 11 Janvier 1977 fixant la
durée des affectations des Agents Congolais dans les postes Diploma-
tiques ou Consulaires ;

Vu le Décret n°79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructura-
tion des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°82/1149 du 7 Décembre 1982 modifiant certaines
dispositions du Décret n°75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de
rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires Assimi-
lés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n°76/301 du 14 Août 1976 portant détachement de
Monsieur MILONGO TSATOUABANTOU André auprès de la Banque Africaine
de Développement ;

Vu le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les Attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

.../...

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 susvisé ;

Vu le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Il est mis fin au détachement de Monsieur MILONGO TSA-TOUABANTOU André, Administrateur en Chef, auprès de la Banque Africaine de Développement ;

ARTICLE 2..- Monsieur MILONGO TSATOUABANTOU André est nommé Conseiller auprès de l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Washington.

ARTICLE 3..- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 27 Janvier 1983

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES,

Le Premier Ministre, CHEF
du Gouvernement,

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Pour Le Ministre des Affaires Etrangères.
Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé de la Coopération,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Aimé Emmanuel Y. O. K. A.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-